

Priorités politiques 2024



3 À propos d'HotellerieSuisse

4 Avant-propos

Révision de la SCH: périmètre d'encouragement

5 Pour une SCH dynamique et moderne

Révision de la SCH: rénovations énergétiques

7 Permettre les rénovations énergétiques

Zones touristiques

9 Dynamiser les centres-villes grâce aux zones touristiques

Pénurie de main-d'œuvre qualifiée

11 Un marché du travail attrayant contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée

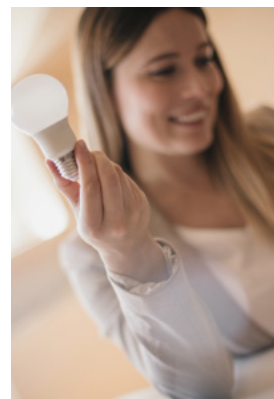
Énergie et environnement

13 Vers l'objectif zéro émission nette avec la nouvelle loi sur le CO₂

15 Autres thèmes importants présentant un intérêt pour la branche

19 Faits et chiffres

20 Contact et impressum



Permettre les rénovations énergétiques
→ p.7



Réforme de la prévoyance vieillesse → p.16

À propos d'Hotellerie-Suisse

HotellerieSuisse est le centre de compétence pour la branche suisse de l'hébergement et défend, en sa qualité d'association des entrepreneurs, les intérêts des établissements d'hébergement innovants et attachés aux principes du développement durable. Les établissements classés par HotellerieSuisse représentent environ deux tiers des lits d'hôtels en Suisse et génèrent plus de trois quarts des nuitées. Depuis 1882, HotellerieSuisse incarne, aux côtés de ses plus de 3 000 membres, dont plus de 2 000 établissements hôteliers, une économie de l'hébergement visionnaire et soucieuse de la qualité.

En route vers une branche de l'hébergement tournée vers l'avenir

Nous sommes à l'aube d'une nouvelle législature. Le Parlement nouvellement élu apporte un vent de fraîcheur sous la coupole fédérale et l'occasion de mettre en œuvre des idées innovantes. Toutefois, le Conseil fédéral devra réaliser d'importantes économies, ce qui posera des défis pour le travail politique. Nos établissements sont eux aussi confrontés quotidiennement à la pression croissante sur les coûts. Dans le même temps, le nombre de nuitées globalement très positif en Suisse est motivant. La crise du coronavirus est définitivement surmontée.

Dans ce contexte, la présente publication met en lumière les priorités politiques qui nous occuperont au cours de l'année à venir.

La révision de la Société suisse de crédit hôtelier (SCH) occupera la première place en 2024. Nous nous engageons en faveur d'une SCH dynamique, qui réponde aussi bien aux besoins des établissements urbains qu'à ceux des régions alpines. Nous voulons également animer les centres-villes grâce à des zones touristiques ciblées et promouvoir le tourisme de loisirs. Une adaptation de la loi sur le travail constituerait une étape importante à cet égard.

Le développement d'un marché du travail performant reste un défi. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée s'aggrave en raison de l'évolution démographique. Des mesures ciblées sont essentielles dans ce domaine. En ce qui concerne le développement durable, HotellerieSuisse soutient toujours clairement l'objectif zéro émission nette. Il faut faire avancer la nouvelle loi sur le CO₂ afin que la Suisse puisse poursuivre sur la voie du développement durable.

En ces temps de changement, nous sommes déterminés à défendre avec force les intérêts de notre secteur et à élaborer ensemble des solutions qui garantissent un avenir durable à la branche suisse de l'hébergement.



Claude Meier
Directeur



Nicole Brändle Schlegel
Responsable Monde du travail,
Formation et Politique

Pour une SCH dynamique et moderne

Une révision complète des bases légales de la Société suisse de crédit hôtelier (SCH) est prévue pour 2025. Afin que la SCH puisse répondre aux exigences actuelles et futures de la branche, des adaptations sont indispensables. Cela inclut notamment l'élargissement du périmètre d'encouragement aux zones urbaines et la rénovation énergétique des établissements d'hébergement dans les régions alpines. HotellerieSuisse exige instamment que ces deux objets soient mis en œuvre dans le cadre de la révision de la SCH.

[22.3021](#) Garantir l'égalité de traitement pour les établissements urbains du secteur de l'hébergement. Motion

[19.3234](#) Programme d'impulsion pour la rénovation des établissements d'hébergement dans l'Arc alpin. Motion

[Vue d'ensemble](#) des bases légales de la SCH

Jusqu'à présent, l'aide sous forme de crédits hôteliers était limitée aux destinations de vacances classiques. Toutefois, le Parlement a décidé en 2022 déjà que les hôtels urbains pourraient eux aussi profiter des crédits de la SCH à l'avenir. Il a ainsi reconnu que les régions touristiques telles que définies actuellement et le périmètre d'encouragement de la SCH en découlant n'étaient plus d'actualité. Cela va à l'encontre des efforts des destinations et de la stratégie touristique de la Confédération visant à promouvoir le tourisme tout au long de l'année.

La révision de la SCH est l'occasion idéale d'adapter le périmètre d'encouragement et de mettre ainsi en œuvre la [motion 22.3021](#) «Garantir l'égalité de traitement pour les établissements urbains du secteur de l'hébergement». Dans le cadre de la révision, la SCH introduira également des prestations et offres supplémentaires: investissements dans le développement durable et l'infrastructure numérique, soutien aux start-up et aide pour le règlement de la succession. Il s'agit de thèmes importants qui préoccupent également les établissements individuels.

L'élargissement du périmètre ne change pas le mandat de la SCH. Les prêts continueront d'être accordés uniquement à des entreprises compétitives. Cela n'entraînera pas de maintien des structures. La SCH est tenue d'agir de manière autonome sur le plan économique. Les subventions sont des prêts et non des contributions à fonds perdu. Le risque pour la Confédération est ainsi réduit à un minimum et le développement du programme n'entraîne que des coûts uniques.

La Confédération ne prévoit actuellement aucune intégration des motions adoptées par le Parlement concernant l'élargissement du périmètre d'encouragement et le programme d'impulsion relatif aux rénovations durables. Pour la branche du tourisme, il est incompréhensible que les deux motions ne soient pas prises en compte si l'ensemble de la SCH est soumise à une révision. HotellerieSuisse exige donc sous forme d'ultimatum que ces deux modifications soient intégrées dans la révision de la SCH et que le Conseil fédéral remplisse ainsi le mandat donné par le Parlement.



«La Confédération et les associations de branche concernées ont déjà réalisé des efforts considérables pour faire avancer la mise en œuvre des deux motions. Ne pas les prendre en compte dans le cadre de la révision de la SCH serait tout sauf efficace et retarderait le développement de la branche.»



Martin von Moos
Président HotellerieSuisse, directeur des hôtels
Belvoir, Rüschlikon et Sedartis, Thalwil



Tenez-vous au courant des actualités liées à la révision de la SCH sur hotelleriesuisse.ch/sch



Programme

La révision de la SCH devrait être mise en consultation durant le premier trimestre 2024. L'entrée en vigueur de la loi révisée et de l'ordonnance est prévue pour 2026.

Permettre les rénovations énergétiques

En septembre 2021, le Parlement a adopté une motion du conseiller aux États Hans Stöckli, qui a créé la base légale permettant d'aider les établissements des régions de montagne à rénover leurs bâtiments sur le plan énergétique. Suite à cela, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a élaboré, en collaboration avec des spécialistes, un programme qui prévoit la mise en œuvre de cette intervention au sein de la Société suisse de crédit hôtelier (SCH). Pour que cela se concrétise, le programme doit être pris en compte dans le cadre de la prochaine révision de la SCH.

[19.3234](#) Programme d'impulsion pour la rénovation des établissements d'hébergement dans l'Arc alpin. Motion

[Vue d'ensemble](#) des bases légales de la SCH

Les bâtiments des établissements d'hébergement suisses sont extrêmement divers, allant des nouvelles constructions ultramodernes aux bijoux restaurés avec amour en passant par les anciens bâtiments nécessitant une rénovation. Ces derniers en particulier préoccupent la branche. Pour atteindre l'objectif zéro émission nette, ces biens immobiliers doivent être modernisés. Ce sont surtout les établissements d'hébergement des régions de montagne qui sont confrontés à des difficultés en matière de rénovation énergétique. En effet, les options durables sur le plan énergétique ne sont souvent pas rentables dans les zones alpines. Par exemple, le remplacement du système de chauffage par la géothermie ou le chauffage à distance est difficile à effectuer et coûteux à exploiter. En outre, les établissements des régions de montagne ne disposent généralement pas d'un capital financier assez important pour investir eux-mêmes, ni ne bénéficient d'un soutien suffisant de la part d'investisseurs externes.

Une enquête d'HotellerieSuisse montre que les propriétaires sont très intéressés par la rénovation énergétique de leur établissement, mais que peu sont en mesure de la réaliser. Le manque d'accès aux programmes de soutien et les ressources financières limitées en sont les principales raisons. À cela s'ajoutent les exigences liées à la protection des monuments historiques, qui compliquent, renchérisent, voire rendent impossible le processus de rénovation.

Tant le Parlement que les spécialistes concernés de l'organe du SECO sont unanimes: les établissements ont besoin d'un soutien pour atteindre les objectifs environnementaux ambitieux. Les investissements de la Confédération dans le cadre du programme élaboré s'étendent sur une période de douze ans. Afin de rénover les établissements sur le plan énergétique et de leur permettre d'atteindre l'objectif zéro émission nette, ce programme doit être mis en œuvre le plus rapidement possible. Il ne faut plus perdre de temps.



«Les établissements d'hébergement des régions de montagne veulent contribuer à l'objectif zéro émission nette. Pour cela, ils ont besoin d'aide. Il ne doit pas y avoir de retards supplémentaires.»



Lukas Kalbermatten
Directeur de l'hôtel Edelweiss, Blatten im Lötschental



Tenez-vous au courant des actualités liées à la révision de la SCH sur hotelleriesuisse.ch/sch



Programme

Dans le cadre de la procédure de consultation relative à la révision de la loi SCH, que nous attendons pour le premier trimestre 2024, HotellerieSuisse demandera l'adoption et la mise en œuvre du programme d'impulsion pour les rénovations énergétiques. Lors des délibérations qui suivront au Parlement, le programme ne doit pas être réduit ou restreint.

Dynamiser les centres- villes grâce aux zones touristiques

Pour renforcer le tourisme de loisirs dans les villes suisses, une révision de l'ordonnance relative à la loi sur le travail est nécessaire. Celle-ci doit permettre aux villes d'ouvrir leurs magasins le dimanche dans des zones touristiques définies. Les villes doivent être soumises aux mêmes règles du jeu que celles dont bénéficient aujourd'hui les destinations de vacances classiques. HotellerieSuisse rejette catégoriquement les demandes de restrictions quant à l'assortiment et de compensations supplémentaires pour le personnel, car elles ne permettent pas d'atteindre l'objectif souhaité.

[Révision de l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail \(OLT 2\)](#): travail du dimanche dans les quartiers touristiques urbains

Les villes attrayantes sur le plan touristique se caractérisent non seulement par des offres culturelles et de loisirs variées, mais aussi par la possibilité de faire du shopping le week-end dans des quartiers très fréquentés. L'augmentation du nombre d'hôtes en provenance de pays éloignés a entraîné un changement du comportement de la clientèle. Les villes servent souvent de point de départ pour des excursions dans d'autres régions. Dans les villes elles-mêmes, le shopping et le séjour sont des activités importantes pour les voyageuses et voyageurs, même le dimanche.

C'est pourquoi la création de zones touristiques dans les villes est très importante pour la branche du tourisme. Il ne s'agit pas de lever l'interdiction du travail dominical, mais de créer des centres-villes animés dans des zones clairement définies et très fréquentées.

Compte tenu de la concurrence numérique et transfrontalière, des horaires d'ouverture adaptés aux besoins de la clientèle sont décisifs pour rester une place touristique compétitive à l'échelle internationale. Les restrictions relatives à la gamme de produits proposés et aux groupes de client·e·s ne contribuent ni à une expérience d'achat attrayante ni à l'animation des centres-villes suisses.

HotellerieSuisse est déçue du projet mis en consultation par le Conseil fédéral en décembre 2023 et exige des améliorations. L'association s'engage pour qu'aucune restriction concernant la gamme de produits proposés et les segments de clientèle ne soit prévue dans le cadre de la mise en œuvre.



«Des adaptations ciblées des conditions-cadres réglementaires sont nécessaires pour permettre au tourisme urbain de se développer et de croître ainsi que d'être sur un pied d'égalité avec les autres destinations suisses et étrangères. Compte tenu de l'évolution de la composition de la clientèle et pour rester compétitif, c'est extrêmement important.»



Guglielmo L. Brentel
Président de Zürich Tourismus



Tenez-vous au courant des actualités liées à la politique du tourisme sur hotelleriesuisse.ch/politiquedutourisme



Programme

Le Conseil fédéral a mis en consultation son projet en novembre 2023. Le délai de consultation est fixé au 8 mars 2024. Le projet, dans sa forme actuelle, est inutile. HotellerieSuisse se réserve le droit de passer par le Parlement, si nécessaire.

Un marché du travail attrayant pour pallier la pénurie de main-d'œuvre qualifiée

En 2024, la recherche de personnel suffisamment qualifié continuera de représenter un défi de taille pour les établissements d'hébergement. L'évolution démographique aggrave la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Suisse, ce qui complique de plus en plus le recrutement de collaboratrices et collaborateurs adéquats. HotellerieSuisse demande des mesures ciblées pour exploiter au mieux le potentiel de main-d'œuvre qualifiée suisse et faciliter le recrutement complémentaire de main-d'œuvre qualifiée étrangère. Pour accroître l'attrait de la branche, des conditions favorables à la formation initiale et continue, un marché du travail flexible et un partenariat social fort sont indispensables.

[22.067](#) «Loi sur les étrangers et l'intégration. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse» Objet du Conseil fédéral

[22.4105](#) «Lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en tirant parti de tous les diplômés de la formation professionnelle supérieure» Motion

[20.4738](#) «Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables» Motion

Afin de s'imposer sur le marché international, la branche de l'hébergement a besoin de suffisamment de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée. Cela nécessite un marché du travail flexible, où le consensus entre les partenaires sociaux prime sur la réglementation étatique. Une convention collective de travail à l'échelle de la branche est tout aussi importante, car elle crée une base fiable pour une collaboration pérenne au sein du secteur. Il est en outre indispensable de promouvoir la formation, tant pour la développer que pour accroître la participation aux offres de formation à tous les niveaux. Cela exige des conditions-cadres favorables à la formation, y compris une formation professionnelle qui permette un dynamisme suffisant et bénéficie enfin de la reconnaissance sociale et politique qu'elle mérite. Ce n'est que si la formation générale et la formation professionnelle sont sur un pied d'égalité que cette dernière, dont la proximité avec le marché du travail est essentielle à la branche, pourra s'affirmer.

La pénurie de personnes disponibles sur le marché du travail et la concurrence entre les secteurs qui en résulte laissent supposer que, pour renforcer la branche de l'hébergement, un recrutement complémentaire à l'étranger sera nécessaire. Il est donc urgent de faciliter l'embauche de main-d'œuvre qualifiée venant de l'étranger lorsqu'il est avéré que le marché suisse est asséché.



«L'hébergement suisse est synonyme de qualité dans le monde entier. Cette qualité, nous la devons à des personnes qui font preuve de savoir-faire et de passion. Nous voulons continuer à compter sur celles-ci. Pour que nous puissions encourager notre main-d'œuvre qualifiée et qu'elle puisse se développer, les responsables politiques doivent également mettre en place les conditions-cadres nécessaires.»



Brigitte Berger-Kurzen
Membre du comité exécutif, propriétaire de l'hôtel Royal St. Georges M Gallery, Interlaken



Dans le cadre du projet «Future Hospitality», HotellerieSuisse entend promouvoir l'attractivité de la branche. Apprenez-en plus à ce sujet sur hotelleriesuisse.ch/futurehospitality



Decouvrez nos lignes directrices relatives au marché d'emploi, au partenariat social et à la formation sur hotelleriesuisse.ch/principespolitiques



Programme

Le Parlement se penchera vraisemblablement en 2024 sur la question de l'admission facilitée des ressortissant·e·s de pays tiers hautement qualifié·e·s titulaires d'un diplôme suisse. En outre, différentes interventions visant à exploiter le potentiel de main-d'œuvre en Suisse sont en suspens, de même que le message de la Confédération relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation. La procédure de consultation sur la mise en œuvre de la [motion 20.4738](#) «Protéger le partenariat social contre des ingérences discutables» sera également intéressante.

Vers l'objectif zéro émission nette avec la nouvelle loi sur le CO₂

Il y a deux ans, le peuple a rejeté à une faible majorité la révision totale de la loi sur le CO₂. Dans son message relatif à la nouvelle version, le Conseil fédéral a pris en compte les préoccupations de la population et renoncé à augmenter les taxes ou à en créer de nouvelles.

En ce qui concerne l'approvisionnement énergétique, la situation s'est améliorée en Suisse. Il devrait être garanti pour 2024. L'incertitude quant aux années à venir ne doit toutefois pas être sous-estimée. Il convient en outre d'encourager le développement rapide des énergies renouvelables.

[22.061](#) Loi sur le CO₂ pour
la période postérieure à
2024. Révision

HotellerieSuisse a soutenu la loi sur le CO₂ il y a deux ans et s'est engagée en faveur d'une plus grande durabilité. Dans le cadre de la nouvelle loi sur le CO₂, des incitations doivent être mises en place et complétées par des subventions et des investissements. Une grande partie de ces derniers doit être consacrée à des mesures de protection du climat dans le secteur du bâtiment. Dans le domaine des transports, il s'agit également d'assurer un soutien pour une mobilité durable. HotellerieSuisse encourage ces efforts visant à atteindre l'objectif ambitieux de zéro émission nette.

En adoptant l'acte modificateur unique, le Parlement a par ailleurs franchi une étape importante dans le domaine de l'énergie en faveur de l'approvisionnement énergétique renouvelable en Suisse. Bien qu'il n'y ait heureusement pas eu de pénurie d'électricité l'hiver dernier, la Suisse reste confrontée à des incertitudes pour les années à venir. C'est pourquoi le développement des énergies renouvelables doit être accéléré le plus rapidement possible. En outre, un accord sur l'électricité doit être conclu avec l'Union européenne afin de pouvoir garantir un approvisionnement de la Suisse en cas d'urgence.



«Nous contribuons chaque jour à un avenir durable en réalisant autant que possible des économies et en améliorant l'efficacité. Les responsables politiques doivent créer les conditions-cadres nécessaires au développement rapide des énergies renouvelables. Si tout le monde met la main à la pâte, nous atteindrons ensemble l'objectif zéro émission nette!»



Carole Hauser
Membre du Comité exécutif et directrice
Belvedere Swiss Quality Hotel, Grindelwald



Apprenez-en davantage sur notre position quant aux thèmes de l'énergie et de l'environnement sur hotelleriesuisse.ch/environnement



Programme

La nouvelle loi sur le CO₂ sera débattue au Parlement et, en fonction des divergences entre les deux conseils, finalisée à l'été 2024. Dans le domaine de l'approvisionnement énergétique, l'adoption de l'acte modificateur unique sera suivie de la mise en œuvre de la loi.

Autres thèmes importants présentant un intérêt pour la branche

[702](#) Loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS)

[20.456](#) Supprimer les restrictions inutiles et fâcheuses en matière de démolition et de reconstruction de logements créés selon l'ancien droit. Initiative parlementaire

[Prise de position du Conseil fédéral](#) sur l'initiative parlementaire 20.456

[22.025](#) Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité). Initiative populaire et contre-projet indirect

[Initiative pour la responsabilité environnementale](#) (déposée le 21.02.2023)

[Pour une politique climatique sociale](#) (Initiative pour l'avenir)

Une loi sur les résidences secondaires au service des régions

Plus que jamais, la loi sur les résidences secondaires montre ses limites: elle influence négativement le marché des résidences principales, en particulier dans les destinations de vacances prisées. Depuis son entrée en vigueur, il n'a pas été possible de réduire le nombre de lits froids. En outre, ces dispositions sont en contradiction avec la réalité du marché hôtelier. La loi doit donc être revue dans l'intérêt de toutes les parties concernées. HotellerieSuisse s'engage en faveur d'une révision constructive, dans le cadre de laquelle certaines réglementations doivent être durcies et d'autres assouplies. Cela permettra de répondre aux besoins du développement régional tout en jetant les bases d'un compromis politique solide.

Protection du climat: de plus en plus d'initiatives augmentent la pression d'en bas

L'initiative biodiversité a déjà fait l'objet de débats intenses au Parlement, et un contre-projet indirect est toujours en discussion. Celui-ci reprendrait largement les demandes de l'initiative et les couvrirait au niveau législatif. HotellerieSuisse soutient le contre-projet indirect, qui prend en compte les exigences en faveur d'une plus grande biodiversité tout en laissant suffisamment de place à l'économie pour innover.

L'initiative pour la responsabilité environnementale, que le Conseil fédéral recommande de rejeter sans contre-projet, et l'initiative pour une politique climatique sociale, qui se trouve au stade de la récolte de signatures, sont encore moins avancées dans le processus politique. Ces deux initiatives exigent une protection de l'environnement très stricte. HotellerieSuisse critique leur intervention excessive dans l'économie et, par conséquent, les rejette.



[23.305](#) Introduction de l'imposition individuelle. Initiative déposée par un canton

[23.300](#) Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables). Initiative déposée par un canton

[20.089](#) Réforme LPP. Objet du Conseil fédéral

[22.054](#) Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes). Initiative populaire

[22.043](#) Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13^e rente AVS). Initiative populaire

Exploiter les avantages de l'imposition individuelle pour le marché du travail

Un changement du système d'imposition en Suisse pour imposer les personnes indépendamment de leur état civil permettrait d'apaiser les tensions dans les secteurs souffrant d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. L'incitation à travailler pour les couples avec deux revenus serait considérablement accrue. Le marché du travail disposerait d'une main-d'œuvre plus importante. Les études montrent que ce sont surtout les femmes qui sont concernées; cela renforcerait donc parallèlement l'égalité des genres. Selon toute vraisemblance, l'introduction de l'imposition individuelle atténuerait la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, y compris dans la branche de l'hébergement, raison pour laquelle HotellerieSuisse la soutient.

La prévoyance vieillesse a besoin d'une nouvelle réforme pour être assurée à long terme

Des votations populaires sont prévues en 2024 sur les premier et deuxième piliers de la prévoyance vieillesse. Concernant le deuxième pilier, la réforme de la LPP garantit une prévoyance vieillesse durable et tournée vers l'avenir, qui s'adapte à l'évolution des conditions sociales et économiques. HotellerieSuisse soutient la réforme dans un souci de conciliation, bien qu'elle entraîne une hausse des coûts pour les établissements.

L'initiative sur les rentes demande une adaptation de l'âge de la retraite à l'espérance de vie pour le premier pilier. Un tel financement à long terme des rentes assure la stabilisation financière de l'AVS. Une 13^e rente AVS, comme le demande une autre initiative, affecterait toutefois fortement la situation financière de la prévoyance vieillesse. Les dépenses supplémentaires ne feraient qu'aggraver les difficultés financières de l'AVS.

[23.3069](#) Créer une loi sur les marchés numériques pour la Suisse. Motion

Mise en place d'une concurrence loyale grâce à des conditions-cadres uniformes

La [législation sur les marchés numériques](#) et la [législation sur les services numériques](#) de l'Union européenne renforcent le droit européen de la concurrence en limitant la position dominante des groupes numériques. Des règles de comportement spécifiques ont été introduites pour ces «contrôleurs d'accès». Elles comprennent l'interdiction de l'auto-préférence, des prescriptions relatives à l'utilisation et à l'interopérabilité des données, l'interdiction de la discrimination et des conditions équitables, ceci dans l'intérêt d'une concurrence loyale et afin de créer des conditions-cadres uniformes au sein de l'UE. Pour que la population et l'économie suisses puissent également profiter des objectifs importants de cette législation, des adaptations de la loi suisse sont nécessaires, qui doivent être aussi compatibles que possible avec le droit européen. HotellerieSuisse salue donc la motion de la conseillère nationale Min Li Marti, qui demande au Conseil fédéral d'examiner et de combler les lacunes de la législation suisse.

[Projet](#) Positionnement des écoles supérieures du Conseil fédéral

[22.067](#) Loi sur les étrangers et l'intégration. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse. Objet du Conseil fédéral

[22.4105](#) Lutter contre la pénurie de personnel qualifié en tirant parti de tous les diplômés de la formation professionnelle supérieure. Motion

[Message](#) du Conseil fédéral relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025 à 2028

Renforcer de manière crédible la formation professionnelle

La formation professionnelle est un pilier essentiel de l'économie suisse. La formation professionnelle supérieure forme des spécialistes hautement qualifiés, indispensables pour les PME. Toutefois, la formation professionnelle ne bénéficie pas d'une reconnaissance équivalente et n'a pas de chances équitables. Après des années de discussions sur son renforcement, des mesures concrètes sont désormais nécessaires, notamment en ce qui concerne les titres (Professional Bachelor / Master) et la charge financière des personnes concernées. En outre, l'adaptation de la loi sur les étrangers et l'intégration doit tenir compte de tous les diplômes du degré tertiaire reconnus au niveau fédéral et non uniquement de ceux des hautes écoles. Le financement public de la formation doit être garanti afin d'éviter une réduction des prestations.

[23.052](#) État actuel des relations Suisse-UE. Rapport. Objet du Parlement

[Initiative Europe](#) (au stade de la collecte de signatures)

Toujours aucune évolution dans le dossier européen!

En tant qu'économie ouverte disposant d'un réseau international, la Suisse a besoin de relations contractuelles stables avec l'UE. Une coopération constructive avec l'Europe est indispensable. L'impasse politique qui règne depuis des années et l'érosion rampante des accords bilatéraux entraînent une réduction du précieux accès au marché intérieur européen et une perte de prospérité en Suisse. Les initiatives qui demandent la fin de la coopération bilatérale et de la libre circulation des personnes aggravent ces effets négatifs. C'est pourquoi HotellerieSuisse s'engage en faveur d'une politique européenne active et appelle tout le monde à surmonter les frontières stériles des partis. Il s'agit maintenant d'adopter une position pragmatique pour assurer l'avenir de notre place économique et la prospérité de notre société. Nous le devons aux générations futures.



Faits et chiffres

En Suisse, le tourisme est l'une des principales branches d'exportation. Il est étroitement lié à d'autres secteurs économiques et constitue en partie la base de leur existence. La branche de l'hébergement, élément essentiel du système de création de valeur touristique, génère à elle seule près de 6 milliards de francs de valeur ajoutée directe par an (année de référence: 2019). En raison des répercussions du COVID-19, les nuitées ont chuté de 40 % en 2020. Jusqu'à fin 2022, la pandémie a coûté environ 21,2 millions de nuitées à la branche suisse de l'hébergement. Extrapolé à la valeur ajoutée brute du tourisme, cela correspond à environ 15,4 milliards de francs suisses qui ont été perdus pour l'économie suisse (année de référence pour l'extrapolation: 2021).

En 2023, on s'attend non seulement à retrouver le niveau d'avant la crise, mais aussi à dépasser le record historique de 40 millions de nuitées. La demande s'est redressée, mais du côté de l'offre, la situation s'est aggravée, notamment en raison de la pression croissante sur les coûts et de la pénurie accrue de main-d'œuvre qualifiée. Selon les estimations, le secteur de l'hôtellerie et de la restauration perd chaque année un chiffre d'affaires de l'ordre de 650 millions de francs suisses en raison du manque de main-d'œuvre qualifiée. Le nombre d'entreprises signalant des difficultés à recruter du personnel a rapidement augmenté. Ainsi, l'indicateur synthétique «Difficultés de recrutement» de la STATEM de l'OFS est passé de 34,6 % à 43,7 % pour l'hôtellerie et la restauration entre le quatrième trimestre 2019 et le quatrième trimestre 2022. Au deuxième trimestre 2023, il se situait à 44,8 %.

	2021	2022	Prévisions 2023*
Valeur ajoutée touristique brute	CHF 15,5 mia	CHF 19,6 mia	
Valeur ajoutée brute de l'hébergement	CHF 5 mia	CHF 6 mia	
Part du tourisme dans la valeur ajoutée brute totale	2,1%	2,6%	
Emplois liés au tourisme (en équivalents plein temps)	161 524	166 627	
Emplois du secteur de l'hébergement (en équivalents plein temps)	57 969	63 305	67 243
Nuitées dans l'hôtellerie	29,6 mio	38,2 mio	42 mio
Chiffre d'affaires total de l'hôtellerie*	CHF 6,4–6,8 mia	CHF 8,9–9,4 mia	CHF 10,5–11 mia
Chiffre d'affaires de l'hébergement dans l'hôtellerie*	CHF 3,6 mia	CHF 5,0 mia	CHF 5,9 mia
Valeur ajoutée brute de l'hébergement dans l'hôtellerie*	CHF 1,7 mia	CHF 2,6 mia	CHF 3,1 mia

*Estimations d'HotellerieSuisse

Sources

[Compte satellite du tourisme 2019 de l'OFS](#)

[Statistique de l'emploi 2019-2020 de l'OFS](#)

[Statistique de l'hébergement touristique de l'OFS](#)

[Portail de benchmark hôtelier d'HotellerieSuisse](#)

Contact

Nous sommes là pour vous

Notre équipe de Public Affairs se tient à votre disposition pour toute question et demande d'informations de fond.

hotelleriesuisse.ch/public-affairs

Restez informés

Inscrivez-vous sur hotelleriesuisse.ch/sessions pour recevoir nos bulletins d'information consacrés aux sessions.

Impressum

Janvier 2024

Éditeur

HotellerieSuisse, Berne

Photos

Photo de couverture, p. 16, p. 18: www.unsplash.com

Portraits MAD

HotellerieSuisse
Monbijoustrasse 130
Case postale
CH-3001 Berne

politik@hotelleriesuisse.ch
www.hotelleriesuisse.ch

